

Loire

LE DÉPARTEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des coteaux du Forez sur les communes de Boën-sur-Lignon, Boisset-Saint-Priest, Champdieu, Leigneux, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Montbrison, Pralong, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Thomas-la-Garde et Trelins.

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte par arrêté N°AR-2025-10-290 du Président du Département de la Loire, sur le projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur les communes citées ci-dessus.

Cette enquête aura lieu du lundi 19 janvier 2026 à 8h30 au vendredi 20 février 2026 à 17h30.

COMMISSAIRE ENQUETRICE

Madame Cécile DEUX, ingénieure divisionnaire des TPE retraitée, a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêtrice.

CONSULTATION DU DOSSIER - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public du lundi 19 janvier 2026 à 8h30 au vendredi 20 février 2026 à 17h30, aux jours et heures d'ouverture des secrétariats des mairies, présentés ci-dessous :

Communes	Adresse	Jours et heures d'ouverture
Boën-sur-Lignon	4 Place de l'hôtel de ville	lundi : 8h30–12h30 mardi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30–17h30
Boisset-Saint-Priest	15 Rue de Bellevue	lundi : 9h–12h mercredi : 9h-12h et 14h-18h vendredi : 14h-18h
Champdieu	82 Rue de la Mairie	lundi au vendredi : 8h30-12h mardi et vendredi : 16h-18h
Leigneux	18 Place du Chapitre	lundi et mardi : 9h-12h jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Marcilly-le-Châtel	1 Place de la Mairie	lundi : 14h-18h mercredi : 8h30-11h30 vendredi : 14h30-18h
Marcoux	280 Rue du Bourg	lundi : 14h-15h30 mercredi 9h30-11h jeudi : 14h-17h vendredi 17h-19h
Montbrison	1 Place de l'Hôtel de Ville	lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h
Pralong	32 Rue Louis Varigas	lundi et mardi : 8h30-14h jeudi : 14h-17h vendredi : 10h-17h
Saint-Georges-Haute-Ville	19 Rue Centrale	Hors vacances scolaires : lundi : 8h30-12h30 et 13h-18h mardi : 13h30-17h mercredi et jeudi : 8h30-12h vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h Pendant les vacances scolaires lundi : 13h30 à 18h mardi : 8h30 à 12h30 jeudi : 13h30 à 17h vendredi : 8h30 à 12h30
Saint-Romain-le-Puy (siège de l'enquête)	Place de l'Hôtel de Ville	lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h30
Saint-Thomas-la-Garde	19 Route du Lavoir	lundi et vendredi : 13h30-17h30 mardi : 8h-12h
Trelins	14 Rue de l'Eglise	lundi et vendredi : 14h-17h mardi et jeudi : 9h-11h30

Ce dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet du Département de la Loire pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.loire.fr/enquetepublique, ainsi que sur le site du registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-coteauxduforez/>.

Il sera consultable depuis un poste informatique mis à disposition au Département de la Loire, sur rendez-vous (04 77 12 52 31), au 22 rue Paul Petit, 42022 Saint-Etienne, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30.

Le dossier d'enquête comprend notamment les pièces suivantes :

- une notice descriptive du périmètre et du programme d'actions,
- un plan de situation et les plans de délimitation du périmètre,
- une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, comprenant les accords et avis des personnes publiques consultées,
- l'arrêté du Président du Département portant ouverture de l'enquête publique.

Le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des secrétariats des mairies concernées (sous réserve de fermeture exceptionnelle), comme indiqué ci-dessus, ainsi que sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-coteauxduforez/> ou depuis le site du département à www.loire.fr/enquetepublique.

Les observations pourront également être adressées, par écrit, au siège de l'enquête à l'attention de Madame Cécile DEUX, commissaire enquêtrice – mairie – Place de l'Hôtel de Ville - 42610 Saint Romain le Puy ou par courrier électronique à ep-paencoteauxduforez@democratie-active.fr.

Pour être recevables, toutes les contributions doivent être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 20 février 2026 à 17h30.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et horaires suivants :

Jours et heures d'ouverture	Communes
lundi 19 janvier : 08h30-12h00	Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville
lundi 19 janvier : 13h30-17h30	Mairie de Saint-Thomas-la-Garde
jeudi 29 janvier : 09h00–12h30	Mairie de Boën-sur-Lignon
jeudi 29 janvier : 14h00-17h00	Mairie de Leigneux
mercredi 4 février : 09h00-12h00	Mairie de Boisset-Saint-Priest
mercredi 4 février : 13h30-17h00	Mairie de Saint-Romain-le-Puy (siège de l'enquête)
lundi 9 février : 08h30-12h30	Mairie de Pralong
lundi 9 février : 14h00-17h00	Mairie de Marcilly-le-Châtel
Jeudi 12 février : 09h00-11h30	Mairie de Trelins
jeudi 12 février : 14h00-17h00	Mairie de Marcoux
vendredi 20 février : 08h30-12h00	Mairie de Champdieu
vendredi 20 février : 13h30-17h00	Mairie de Montbrison

CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

La commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Département, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions pourra être consultée aux secrétariats des mairies, aux jours et heures d'ouverture au public, dans les locaux du Département au 22 rue Paul Petit, 42000 SAINT-ETIENNE (sur rendez-vous), et à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-coteauxduforez/> ainsi que sur le site du département à www.loire.fr/enquetepublique, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

INFORMATION

Toute information sur le projet de périmètre soumis à enquête publique peut être obtenue auprès du Département - service Agriculture, Agroalimentaire et Forêt - Madame Lucie MORIN (Tél. 04.77.43.71.20, ou courriel : lucie.morin@loire.fr) ou Madame Isabelle THIZY (Tél. 04.77.43.71.02, ou courriel : isabelle.thizy@loire.fr).

DÉCISION

A l'issue de l'enquête, et après examen du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, la création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur les 12 communes citées ci-dessus sera décidée par une délibération du Département, en application de l'article R.143-3 du Code de l'urbanisme.

CB COMPTABILITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000,00 Euros
Siège social : 19, Rue des Cordes
42700 FIRMINY
397.766.767 R.C.S. SAINT-ETIENNE

Modifications

Suivant décisions extraordinaires de l'as-socié unique en date du 21/11/2025, il ré-sulte qu'il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et d'adopter de nouveaux statuts à compter de cette même date,

La dénomination, le siège, l'objet, le ca-pital social et la durée de la société de-meurent inchangés.

NOUVELLES MENTIONS

FORME : Société par actions simplifiée

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations : 1 action donnant droit à 1 voix.

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANS-MISSION DES ACTIONS : Droit de préemption des actionnaires en cas de cession d'actions et agrément des cessions d'ac-tions par décision collective des action-naires.

Les fonctions de M. Eric DELOLME, gé-rant, ont cessé du fait de la transformation.

M. Christophe TROULIER, demeurant à SAINT-FLOUR (Cantal), 8, Impasse de la Chaux, a été désigné en qualité de Président de la société, à compter du 21/11/2025.

MM. Eric DELOLME, demeurant à SAINT ROMAIN LACHALM (Haute-Loire), 62, Aven-nue de la Gare, et Aymeric SAUZE, deme-urant à BOURG-ARGENTAL (Loire), 1, Place de Sablon, ont été chacun désignés en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 21/11/2025.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE. Pour avis, le représentant légal.

COMMUNE DE BOISSET ST PRIEST

Avis

Bien vacant et sans maître parcelle A10

Au Bresson, 1800 m2

La commune ne souhaite pas conserver cette parcelle de terrain et la propose à la vente.

Les personnes intéressées devront faire une offre écrite dans une enveloppe cache-tée, déposée en Mairie avant le 10 janvier 2025.

VERT SERVICES SAP

E.U.R.L. au capital de 3 000 €
Siège Social : 1 Rue Marc Seguin
LORETTE (Loire)
RCS : SAINT ETIENNE 828 158 543

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision du 20 no-vembre 2025, l'associé unique de la société a accepté la démission de Monsieur Pascal RIX et de Monsieur Anthony MALLARD de leurs fonctions de gérants et a nommé en remplacement Monsieur Ulrich CARADOT, demeurant à POMMIERS EN FOREZ (Loire), 333 Chemin de Chantois, à compter du 20 novembre 2025

Dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE
LA GERANCE

DALI

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/12/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : DALI

Forme : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 13 RUE DES GLYCINES, 42270 ST PRIEST EN JAREZ

Objet social : - La prise de participations dans toutes sociétés et entreprises, la ges-tion et la vente de ces participations ; - La fourniture de tous services d'assistance technique, administrative, commerciale ou de gestion ; - L'exercice de tout mandat de dirigeant de ses filiales ; - La conception, l'organisation et la réalisation de formations professionnelles, continues ou initiales, des dirigeants d'entreprise et de tout public ; - Le conseil, l'accompagnement, l'audit et l'expertise dans les domaines de la forma-tion, du management, de la gestion d'entre-prise et du développement personnel ;

Président : Mme Ambre PIGNATELLI-PIATTONE demeurant 13 RUE DES GLY-CINES, 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son imma-triculation au RCS de SAINT-ETIENNE

VERT SERVICES

S.A.S. au capital de 15 000 €
SIEGE SOCIAL : LORETTE (Loire)
1 Rue Marc Seguin
RCS : SAINT ETIENNE 508 487 295

Modifications

Aux termes d'une délibération du 20 no-vembre 2025, l' A.G.O.E. des actionnaires de la société «VERT SERVICES», a, à comp-ter du 20 novembre 2025:

1) accepté la démission de Monsieur Pascal RIX de ses fonctions de Président

2) constaté la fin du mandat de Monsieur Anthony MALLARD, Directeur Général

3) nommé la société «CARAVEST», dont le siège social est à CHAMBEON (Loire), 5 Chemin du Canal - RCS: SAINT ETIENNE 842 932 394 aux fonctions de Président

4) nommé la société «JOCAVEST», dont le siège social est à CHAMBEON (Loire), 5 Chemin du Canal - RCS : SAINT ETIENNE 919 342 675 aux fonctions de Directeur Général

Dépôt Légal RCS : SAINT ETIENNE
LE PRESIDENT

Notaire

SCP Nicolas CHAPOUTOT et Thomas EHRHARDT
Notaires associés
48 Rue du Général Leclerc
67540 OSTWALD

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître William MATT notaire à OSTWALD (67540), 48 rue du Gé-néral Leclerc, le 11 décembre 2025, a été constatée la cession :

PAR :

La Société dénommée SARL PASSING COMMUNICATION, Société à responsabi-lité limitée au capital de 8000 €, dont le siège est à SAINT-ETIENNE (42100), 12 rue Duca-ruge, identifiée au SIREN sous le numéro 411868615 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE.

A :

La Société dénommée BS CONSEIL, Société par actions simplifiée au capital de10000 €, dont le siège est à GEISPOL-SHEIM (67118), 12 rue de l'Ehn, identifiée au SIREN sous le numéro 943755751 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

D'un fonds de commerce d'agence de publicité, d'édition, promotion, relations publiques et communica-tion sis à SAINT-ETIENNE (42100), 12 rue Ducaruge.

Moyennant le prix principal de 7.000,00 €, s'appliquant :

-aux éléments incorporels pour 1.100,00 €

- au matériel pour 5.900,00 €

Entrée en jouissance le 1er janvier 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion ou d'irrecevabi-lité, dans les 10 jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C, au siège social de la société cédante, à savoir : SAINTETIENNE(42100), 12 rue Ducaruge, où domicile a été élu à cet effet, par acte extrajudiciaire.

Pour insertion
Le notaire.

TB SIGNATURE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la S. A.S.U. "TB SIGNATURE", au capital de 5 000 €, divisé en 5 000 actions - apport en numéraire

Siège social : VEAUCHE (Loire) 32 avenue Irénée Laurent

Objet social : le commerce, le négoce, la prestation de services en matière immobi-lière, où s'y rapportant, l'activité de mar-chand de biens ; L'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous im-meubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son imma-triculation au R.C.S..

AGREMENT DES CESSIONS D'AC-TIONS : Les cessions d'actions sont sou-mises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Président : La société «TB Structure & Gestion», sise à VEAUCHE (Loire) 32 avenue Irénée Laurent.

RCS : ST ETIENNE et Dépôt légal : R.C. S. : SAINT ETIENNE.

POUR AVIS



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 25 0242 01 : superficie totale : 1 ha 57 a 05 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHAZELLES-SUR-LYON (68 a 30 ca) - 'ANZIEUX' : A-1. VIRICELLES (88 a 75 ca) - 'LES RAMPEAUX' : A-274-680-681. Zonage : CHAZELLES-SUR-LYON : A - VIRICELLES : RNUnu. Occupation : Occupée

AS 42 25 0239 01 : superficie totale : 2 ha 66 a 30 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LA TUILLIERE (2 ha 66 a 30 ca) - 'CHARBONNIER' : AC-61 - 'GORLAT' : AC-75. Zonage : RNUnu. Occupation : Occupée

AS 42 25 0234 01 : superficie totale : 1 ha 81 a 23 ca dont 1 ha 54 a 33 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance . Parcellaire : FEURS (1 ha 81 a 23 ca) - 'LA RIVIERE' : ZN-10-23. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AS 42 23 0131 01 : superficie totale : 1 ha 32 a 25 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans . Parcellaire : CHALAIN-LE-COMTAL (1 ha 32 a 25 ca) - 'DE SOURCIEUX' : YA-17. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0094 01 : superficie totale : 2 ha 85 a 74 ca dont 38 a 40 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHANDON (1 ha 50 a 59 ca) - 'FOURNELERIE' : A-831 - 'LA GRANGE DU BOIS' : A-385 - 'LA PIERRE' : A-772-778-779-1385 - 'LES COTES' : A-887. POUILLY-SOUS-CHARLIEU (1 ha 35 a 15 ca) - 'LA BUISSONNIERE' : B-655 - 'LE FOUR A CHAUX DE RAJASSE' : B-588-589-590 - 'HAUT DE RAJASSE SUD' : C-545. Zonage : A - POUILLY-SOUS-CHARLIEU : A, N. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 25 0237 01 : superficie totale : 120 ha 44 a 46 ca dont 70 ha 49 a 58 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : NEAUX (120 ha 44 a 46 ca) - '0642 CHE DU GAND' : C-156 - 'CHEZBARTHODON' : C-173-174-175-176-177-178 - 'FONDMERLE' : C-420-421-422-423 - 'GRATTE CHEVRE' : C-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149 - 'LA MONTAGNE' : C-136-598-599-601-602-605-606-607-608 - 'LE GRAND PUIITS' : C-179-180-181-182-183 - 'LES ETIVEAUX SUD' : C-610 - 'LES ETOURNELLES' : C-150-151-152-153-154-155-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172 - 'LES GRANDES PINEES' : C-592-593-595 - 'ROCHELINNE' : C-267-268-269-270-271-272-273-274-284-291-297-299-300-301-302-303-305-306-307-308-512-514-516-517-577-579-581-583-585-587. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AS 42 25 0246 01 : superficie totale : 1 ha 78 a 65 ca dont 1 ha 48 a 90 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance . Parcellaire : PELUSSIN (1 ha 78 a 65 ca) - '0011 LES CHIRATTES' : E-1523 - 'LES CHIRATTES' : E-1525. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 25 0243 01 : superficie totale : 1 ha 44 a 30 ca dont 99 a 24 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance . Parcellaire : RIVE-DE-GIER (1 ha 44 a 30 ca) - '0069 RTE DE MONTJOINT' : AO-141 - 'ROCHEFOLLE' : AO-88-89-91-92-124-138-139-140. Zonage : N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **03/01/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

DOMAINE PIERRE-JEAN VILLA

SCEA au capital de 30.000 €
 7 Zone Viticole Jassoux, Grand Val,
 42410 CHAVANAY
 750 449 522 RCS SAINT-ETIENNE

TRANSFORMATION

Aux termes d'une AG Mixte en date du 15/12/2025, les associés de la SCEA « Domaine Pierre-Jean VILLA » ont approuvé le rapport du commissaire à la transformation et décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 15/12/2025.

En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés. La dénomination sociale devient : « SAS Pierre-Jean VILLA » et l'objet de la société est dorénavant le suivant : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société, des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; Le commerce de vins fins et produits de la vigne en gros, demi gros, détail, expédition, l'élevage et la production de vins, toutes activités se rapportant à cet objet, accessoirement la production viticole. Le siège social, la durée, le capital et la durée de l'exercice social restent inchangés. A été désigné, M. Pierre-Jean VILLA : 231, Montée de la Limallière – 42800 CHATEAU-NEUF, en qualité de Directeur Général. « Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation. Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions. »

Le dépôt légal sera effectué au RCS de ST-ETIENNE (Loire).

ELEVAGE DE SAINT CYR LES VIGNES

Constitution

Avis est donné de la constitution de la SCEA « Elevage de Saint Cyr les Vignes »

Capital de 1.000 €
Siège social : 1213 Route de Valeille - 42210 SAINT CYR LES VIGNES

Objet social : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société, des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, l'élevage de chevaux de sport, toutes activités de préparation, d'entraînement et d'exploitation de chevaux de compétition dont la société détient la propriété ou la jouissance, accessoirement la prise en pension de chevaux de propriétaires

Durée : 99 ans
Gérant : M. Gautier NION : 1320 Route de la Commanderie, 42600 PRECIEUX.
RCS et dépôt : ST-ETIENNE (Loire)



GAEC DES DEUX CLOCHERS

GAEC au capital de 130500 €
 Siège social: 128 rte de St Symphorien /
 Coise 42140 Chevières
 502 508 286 RCS de Saint-Etienne

Changement de dénomination

Le 01/12/2025, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : GAEC DE LA BERGERIE
Mention au RCS de Saint-Etienne

AGROALIMENTAIRE / Syndifrais, organisation professionnelle française des fabricants de produits laitiers frais des secteurs privé et coopératif, a organisé, fin novembre, à la Maison du lait à Paris, un colloque consacré à la réduction de son empreinte carbone, notamment des emballages et des pots de yaourts.

L'empreinte carbone à l'épreuve des consommateurs

Syndifrais a toujours la volonté de limiter les déchets, d'encourager le recyclage et le réemploi des emballages des produits laitiers frais. Mais bien que la « *montée en puissance de la collecte des emballages s'accélère, le secteur alimentaire se heurte à une réticence, voire une résistance, encore tenace du consommateur* », concède la déléguée générale de l'organisation, Muriel Casé. Son propos est corroboré par Céline Doux, directrice qualité et développement RSE chez Lactalis Nestlé Ultra-Frais. « *Nos réductions de cartons atteignent environ 320 tonnes par an mais le retour du consommateur est un vrai défi* ». Elle avoue « *quelques expériences malheureuses* », notamment sur l'arrêt de banderoles informatives autour des pots de yaourts en verre. « *Nous avons eu des flopées de réclamations car beaucoup de consommateurs hésitaient à les acheter puis à les consommer, atteste-t-elle. Nous avons été contraints de réintroduire ces banderoles* ». Il en est de même pour les pots de couvercle en plastique sur certains produits. Celui-ci a disparu de certains pots de skyr pour ne laisser que l'opercule aluminium en place. Là encore, les réclamations sont venues de partout, y compris des distributeurs qui se sont plaints des nombreux invendus : les opercules étaient percés et des consommateurs se sont plaints de problèmes d'hygiène et de conservation. « *Nous les avons réintroduits au bout de trois mois.* » Il faut autant que faire se peut « *accompagner le consommateur dans cette démarche de changement* », précise Laurent Collot, responsable Développement emballages du groupe Triballat. Cette entreprise a aussi tenté de réduire les colorants sur les emballages, dans une démarche écologique. Mais le consommateur a boudé certains produits car « *trop gris et trop d'uniformité. Si on change la couleur d'un produit, on peut perdre le client* ».

Normes de recyclabilité

Tout comme la réduction des emballages, leur recyclage a des limites techniques et sociologiques. Il réclame aussi des moyens importants. Car tous les emballages (cartons, plastiques, polystyrène ...) ne se recyclent pas aisément. Ainsi Erik Moerman, directeur du développement et des ventes d'Invader Plastics2Chemicals, a récemment mis en service une unité de production qui permet de recycler un pot de yaourt. « *Un pot de yaourt redevient un pot de yaourt. C'est facile à dire mais compliqué à réaliser* », insiste-t-il. Car, entre l'idée de ce concept (2017) et sa réalisation, il a fallu huit ans et 105 millions d'euros pour construire l'unité de production. « *Mais finalement, nous devenons moins dépendants des matières fossiles car nous utilisons moins*



▲ Syndifrais affiche sa volonté de **limiter les déchets**, d'encourager le recyclage et le réemploi des emballages des produits laitiers frais.

de matière vierge », affirme-t-il, avec l'objectif de recycler 65 000 tonnes par an. Cette démarche s'intègre parfaitement dans la Stratégie européenne pour les plastiques dans une économie circulaire de 2018 (lire encadré) mais « *les normes européennes de recyclabilité ne sont pas encore toutes écrites. Elles devraient l'être en 2030. Une centaine d'experts travaillent sur le sujet* », atteste Florian Trohay, directeur adjoint Durabilité chez Sodiaal. Sur la question du réemploi des emballages, le fil rouge de la démarche doit être que « *le produit du quotidien doit le rester et être accessible au plus grand nombre* », indique Sophie Lanternier, directrice des opérations de (RE)SET. Pour que la chaine 3R (réduction, recyclage, réemploi) devienne vertueuse, il faut embarquer le consommateur, attestent les intervenants. La coopérative Eurial, qui utilise des emballages

recyclés, expérimente un système de consignes dans seize magasins Carrefour, à raison de 30 centimes par pot rapporté. Le « *taux de retour progresse et on fera un bilan en 2026* », annonce Jérôme Marchal, responsable du développement. Enfin, les pratiques que l'on croit vertueuses ne le sont pas toujours, rapporte Nathalie Molina, directrice Supply Chain chez Yoplait. Pour elle, « *le plastique pour transporter les pots de fromage blanc, et surtout de yaourts, est plus résistant, plus pratique que le carton autoportant. Il a aussi la chance de durer dans le temps...* » Mais il existe un frein : « *la standardisation* », nuance-t-elle. En somme, il va être difficile d'appliquer un modèle pour toutes les filières et il faudra redoubler de pédagogie auprès des consommateurs pour rassurer et faire évoluer les habitudes. ■

Christophe Soulard

ZOOM SUR Le recyclage des plastiques

La Stratégie européenne pour les plastiques vise à transformer la manière dont les plastiques sont produits, utilisés et recyclés au sein de l'Union européenne. Les objectifs de cette stratégie incluent la recyclabilité des plastiques pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient recyclables d'ici 2030. Cela comprend l'amélioration de la conception des plastiques pour qu'ils soient plus faciles à recycler et moins polluants. Cette stratégie incite aussi les entreprises à éliminer progressivement les plastiques à faible recyclabilité, comme les plastiques multicouches, et à atteindre des taux de recyclage plus élevés pour les plastiques. Enfin, elle favorise les technologies de recyclage innovantes. ■

Par arrêté ministériel du 16 décembre 2024, le tarif annuel 2025 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.